Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 5 rajab 1440
12 mars 2019

N° 31

35ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Autres sociétés **1362**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1362**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1373**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **1375**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1376**
Avis aux créanciers..... **1381**
Convocations
Sociétés anonymes **1381**
Sociétés à responsabilité limitée **1383**
Autres sociétés **1383**
Divers
Avis au public..... **1384**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Autres sociétés

Constitution d'une entreprise personnelle

Nomination : La Méditerranéenne des industries métalliques - MIM

Siège social : rue 2 Mars Akouda Sousse

N° registre de commerce : A097972005

N° patente : 0905080YAC000

Gérant : Chouchane Mohamed Sofien.

N° CIN : 05584737

2019S00433SODB1

Création d'un Groupement de Développement

Date de PV : 28/5/2006

Suivant le décret n°1819 de l'année 1999 en date du 23/8/1999 et rectifié suivant la loi 28 de l'année 2001 du 19 Mars 2001.

Nomination : Groupement de Développement «EL INTILAKA»

Lieu : Maata - Chorbane - Mahdia

Objet de l'intervention : La protection des ressources naturelle, sensibilisation des consommateurs d'eau, et divers services pour les adhérents.

Président : Mr Saber Hassine

Trésorier : Mr Abderraouf Hafsia.

2019A00169SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice relative à l'augmentation du Capital de la société SECOMET

SA au capital de 2.300.000 D

MF : 0011815 TAM000

Siège social : Km 25, Route de Sousse Fondouk Djedid

Montant de l'augmentation du capital à souscrire : 1.200.000 D

Objet social : Etude, fabrication et vente de tous produits à base métallique.

Durée prévue de la société : 99 ans

La date et le lieu du dépôt du projet : Le 5/3/2019 au centre national du registre des entreprises Bureau régional Grombalia sous le n°AC07292019

Le nombre des actions à souscrire par conversion de créances certaines, liquides et exigibles. 120.000 actions à libérer en totalité soit 1.200.000 D

Valeur des actions à émettre : 10 D

Apport en nature : néant

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tous les actionnaires

Répartition des résultats : 5% réserves légales et le surplus à la disposition de l'Assemblée Générale Ordinaire

Le délai de souscription est fixé à 15 jours et ce à compter de la parution de la notice d'augmentation du capital.

2019R00777SANB2

Notice légale

Attijari Leasing

SA au capital de 27 500 000 dinars

divisé en 2 750 000 actions de nominal

10 dinars entièrement libérées

Siège social : Rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac

RC : B125651997; Tel : 00 216 31 341 350 ; Fax : 00 216 71 861 545

Attijari Leasing a été notée «BB+» (tun) à long terme avec perspective d'évolution stable et « B » (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 24 mars 2016 et confirmée le 21 mars 2018

Note d'opération relative à l'émission et l'admission au marche obligataire de la cote de la bourse de l'emprunt obligataire

«ATTIJARI LEASING 2019-1» DE 20 000 000 Dinars susceptible d'être porte à un montant maximum de 30 000 000 Dinars

Émis par appel public à l'épargne

Prix d'émission : 100 dinars

L'emprunt est réparti en deux catégories A et B comme suit :

Catégories	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
Catégorie A	5 ans	11,00%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie B	5 ans	TMM+2,75%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année

Notation de l'emprunt

La présente émission obligataire a reçu la note « BB+ » (tun) par l'agence de notation Fitch Ratings en date du21 janvier 2019

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2018

Délibération du Conseil d'Administration du 4 octobre 2018

I. Renseignements de caractère général concernant la société

Dénomination sociale	Attijari Leasing
Nationalité	Tunisienne
Siège social	Rue du Lac d'Annecy, 1053 Les Berges du Lac
Téléphone	00 216 31 34 13 50
Fax	00 216 70 022 289
Adresse électronique	attijari.leasing@planet.tn
Forme juridique	Société Anonyme
Date de constitution	13 Décembre 1994
Durée de vie	99 ans
Objet social	La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens immobiliers et mobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche ou de service. Elle peut effectuer aussi des opérations d'affacturage (factoring). Elle peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales et mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus. La prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apports, souscriptions, achats de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière.
Registre du Commerce	B 125651997
Exercice social	Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année
Capital social	27 500 000 dinars divisé en 2 750 000 actions de nominal 10 dinars entièrement libérées.
Tribunal compétant en cas de litige	Tunis
Régime fiscal applicable	Droit commun régissant la fiscalité des sociétés de leasing et particulièrement les dispositions de la loi de finance n°2007-70 du 27 décembre 2007 relative à l'année 2008 qui a abrogé et modifié les anciennes dispositions relatives au leasing telles qu'instituées par la loi n°94 – 89 et 94-90 du 26 juillet 1994. La loi n° 2000-98 du 25 décembre 2000, portant loi de finances pour l'année 2001, notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés du leasing. La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008 notifiant la suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008. Depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.
Matricule fiscal	496311P/A/M/000
Lieu de consultation des documents relatifs à la société	Siège social de la société, sise à la Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac.
Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing	M. Jamel CHAMMEM Directeur chargé des activités supports d'Attijari Leasing Tél. : 00 216 31 34 13 50 Fax : 00 216 70 022 289 E mail : jamel.chammem@attijarileasing.com.tn

II. Administration et contrôle

II.1 Membres des organes d'administration

Membre du Conseil d'Administration	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
M. Khaled BEN JEMAA	Lui-même	Président du Conseil	2016-2018*	Tunis
M. Salem DAHMANI***	Lui-même	Administrateur	2016-2018*	Tunis
M. Walid KALBOUSSI**	Lui-même	Administrateur	2016-2018*	Tunis
ATTIJARI BANK	M. Hicham SEFFA	Administrateur	2016-2018*	Tunis
ATTIJARI BANK	M. Kamel HABBACHI	Administrateur	2016-2018*	Tunis
ATTIJARI BANK	M. Mohsen BOUZID	Administrateur	2016-2018*	Tunis
M. Hédi Karim SELLAMI**	Lui-même	Administrateur	2016-2018*	Tunis

* Mandats renouvelés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 31/05/2016

** Administrateurs indépendants

*** Administrateur représentant les petits porteurs

II.2 Membres des organes de direction

Membre	Fonction au sein de la société	Mandat/Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Khaled BEN JEMAA	Président du Conseil d'Administration	2016-2018*	Tunis
M. Moez TERZI	Directeur Général	Nommé par le Conseil d'Administration du 31/03/2015**	Tunis

** Nomination renouvelée par le Conseil d'Administration du 31/05/2016 en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la société et ce, pour la durée de son mandat d'administrateur.*

*** Mandat renouvelé par le Conseil d'Administration du 21/06/2016, en tant que Directeur Général d'Attijari Leasing pendant une durée de trois exercices 2016-2018*

Il est à signaler que les membres du Conseil d'Administration et de Direction suivants font partie des comités suivants :

Membre	Comité
M. Walid KALBOUSSI	Président du Comité d'Audit Interne
M. Hédi Karim SELLAMI	Président du Comité des Risques
M. Khaled BEN JEMAA	Membre du Comité des Risques
M Salem DAHMANI	Membre du Comité d'Audit Interne
M. Mohsen BOUZID	Membre du Comité d'Audit Interne
M. Kamel HABBACHI	Membre du Comité des Risques

Les autres membres du Conseil d'Administration et de Direction n'ont pas de fonction dans la société.

II.3 Contrôle

Nom	Adresse	Mandat
ECC MAZARS représenté par M. Borhen CHEBBI	Immeuble Mazars, Rue Ghar el Melh, Les Berges du Lac 1053 Tunis	2018-2020
Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par Mme. Sonia KETARI LOUZIR	Immeuble Illiade, Rue du Lac Oubeira, Les Berges du Lac 1053 Tunis	2018-2020

III. Renseignements relatifs à l'émission

III.1 Décisions à l'origine de l'émission de l'emprunt

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le **19 avril 2018** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **4 octobre 2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2019-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 11,00% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75%.

III.2 Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

III.3 Produit brut et produit net de l'emprunt

Le produit brut du présent emprunt est de 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars. Les frais de montage du dossier et les commissions de placement et de gestion[1] s'élèvent à 265 000 dinars, les frais du Conseil du Marché Financier1 s'élèvent à 16 000 dinars, les frais de la BVMT sont de 13 500[2] dinars, les frais de Tunisie Clearing(3) pour la durée de vie de l'emprunt sont de 26 160 dinars, les frais divers englobant les frais d'annonce au JORT, les frais de photocopie sont estimés à 3 000 dinars, soit un total de frais approximatifs de 323 660 dinars et un produit net de l'emprunt de 29 676 340 dinars.

Désignation	**Produit global (en DT)**	**Produit par obligation (en DT)**
Produit brut[1]	**30 000 000**	**100,000**
Total des frais[2]	**323 660**	**1,079**
Produit Net	**29 676 340**	**98,921**

III.4 Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **25 mars 2019** et clôturées au plus tard le **10 juin 2019**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10 juin 2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10 juin 2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **24 juin 2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

---

[1] Les produits bruts et nets de l'emprunt ainsi que les frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt sur la base d'un montant collecté de 30 000 000 DT et sont donnés à titre indicatif sauf en ce qui concerne la commission sur émissions nouvelles revenant au CMF qui est calculée automatiquement sur la base du montant maximum de l'emprunt. Le montant de ces produits et de ces frais dépend du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt et de la partie des charges d'intérêts à taux variable et à taux fixe.

[2] Ces frais sont calculés sur la base de l'hypothèse que la jouissance et l'admission de l'emprunt « Attijari Leasing 2019-1 » interviendront au premier trimestre 2019.

[3] Ces frais sont déterminés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit à raison de 15 000 000 DT à la Catégorie A et 15 000 000 DT à la Catégorie B.

III. 4.1 Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **25 mars 2019** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du Lac.

III.5 But de l'émission

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2019 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 320millions de dinars. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2019 est de 80 millions de dinars.

III.6 Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt	« Attijari Leasing 2019-1 »
Nature des titres	Titres de créance
Forme des obligations	Nominatives
Catégorie des titres	Ordinaires
Modalités et délais de délivrance des titres	Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.
Législation sous laquelle les titres sont créés	Les obligations sont soumises aux règles et textes régissant les obligations, soit « le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations ».

III.7 Prix de souscription et modalités de paiement

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

III.8 Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10 juin 2019**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **10 juin 2019** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

III.9 Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

III.10 Taux d'intérêt

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 11,00% brut par an ;

Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75% brut par an.

Catégorie A d'une durée de 5 ans

Taux fixe : 11,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Catégorie B d'une durée de 5 ans

Taux variable : taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois **juin de l'année N-1** au mois de **mai de l'année N**.

III.11 Amortissement et remboursement

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et la Catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **10 juin 2024** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

III.12 Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

III.13 Paiement

Pour les obligations des Catégories A et B

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **10 juin** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **10 juin 2020**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10 juin 2020**pour les catégories A et B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

III.14 Taux de rendement actuariel et Marge actuarielle

Taux de rendement actuariel (souscription aux taux fixes)

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 11,00% l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable)

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de février 2019 (à titre indicatif) qui est égale à 6,977%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,727% pour la Catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,75% pour la Catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

III.15 Durée Totale

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 5 ans pour la Catégorie A et la Catégorie B.

III.16 Durée de vie moyenne

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « Attijari Leasing 2019-1 » est de 3 années pour la Catégorie A et la Catégorie B.

III. 17 Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

Pour les obligations de Catégorie A

La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de **2,632** années.

III.18 Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

III.19 Notation de la société

Le 24 mars 2016, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit :

- Note à long terme : BB + (tun) ;
- Note à court terme : B (tun) ;
- Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 21 mars 2018, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit :

- Note à long terme : BB + (tun) ;
- Note à court terme : B (tun) ;
- Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

III.20 Notation de l'emprunt

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « BB+ » (tun) à l'emprunt objet de la présente Note d'Opération en date du 21/01/2019.

III.21 Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente Note d'Opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de Attijari Intermédiation.

III.22 Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

III.23 Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi N°96-113 du 30/12/96, portant loi de finance pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finance 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse

d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

IV. Renseignements généraux

IV.1 Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2019-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l' intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

IV.2 Marché des titres

Au 31/01/2019, il existe dix emprunts obligataires émis par l'émetteur cotés sur le marché obligataire, à savoir :

- Attijari leasing 2012-2 réparti comme suit :

✓ Catégorie C d'une durée de 7 ans au taux fixe de 6,40%.

- Attijari leasing 2013-1 réparti en 3 catégories :

✓ Catégorie A d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,10% ;

✓ Catégorie B d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,00% ;

✓ Catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,35%.

- Attijari leasing 2014-1 réparti en 2 catégories :

✓ Catégorie B d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,20% ;

✓ Catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,35%.

- Emprunt Subordonné Attijari leasing 2014 réparti en 3 catégories :

✓ Catégorie A d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,50% ;

✓ Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75% ;

✓ Catégorie C d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,25% ;

- Emprunt Attijari leasing 2015-1 réparti en 3 catégories :

✓ Catégorie A d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,60% ;

✓ Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,80% ;

✓ Catégorie C d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,30% ;

- Emprunt Attijari leasing 2015-2 réparti en 2 catégories :

✓ Catégorie A d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,70% et/ou au taux variable TMM +2,30% ;

✓ Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,90%.

- Emprunt Attijari leasing 2016-1 réparti en 2 catégories :

✓ Catégorie A d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,50% et/ou au taux variable TMM +2,35% ;

✓ Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75%.

- Emprunt Attijari leasing 2016-2 réparti en 3 catégories :

✓ Catégorie A d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,75% ;

✓ Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,90% ;

✓ Catégorie C d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,35%.

- Attijari leasing 2017-1 réparti en 3 catégories :

✓ Catégorie A d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,75% ;

✓ Catégorie B d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,35% ;

✓ Catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,90%.

- Attijari leasing 2018-1 réparti en 3 catégories :

✓ Catégorie A d'une durée de 5 ans au taux fixe de 8,20% ;

✓ Catégorie B d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,30% ;

✓ Catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 8,35%.

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermédiation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2019-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

IV.3 Prise en charge par TUNISIE CLEARING

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2019-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

IV.4 Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement, et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

IV.5 Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération «Attijari Leasing2019-1» etdu document de référence de Attijari Leasing « Attijari Leasing 2018 »ainsi que des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

La note d'opération « Attijari Leasing 2019-1 » etle document de référence « Attijari Leasing 2018»sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy – 1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sis Rue des lacs de Mazurie – 1053 les Berges du lac.

Les indicateurs d'activité de Attijari Leasing relatifs au premier trimestre de l'exercice 2019 et les états financiers relatifs à l'exercice 2018 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2019 et le 30 avril 2019.

2019R00781SANB2

Nomination Président Directeur Général

Société IDEAL SANITAIRE

SA au capital de 20 910 000 dinars

Siège social : Nâassen Tunisie

RC : B175651996

MF : 0345571W

Suivant PV du Conseil d'administration du 19 Juin 2018 enregistré à la recette des finances de Fouchana le 3 septembre 2018, sous le n°18803847, Quittance n°M065232, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du Tribunal de première instance de Ben Arous le 28 Janvier 2019 sous le n° 20194059, n° de Dépôt D'origine D24769296,

Il a été décidé à l'unanimité des membres du Conseil de Reconduire Mme Sonia Khechine Epouse Mr Jalel Ismail dans sa fonction de Président Directeur Général pour les années 2018, 2019 et 2020, et lui délègue les pouvoirs les plus étendus pour la gestion de la société.

2019R00782SANB2

Renouvellement des Mandats des Administrateurs

Société IDEAL SANITAIRE

SA au capital de 20 910 000 dinars

Siège social : Nâassen Tunisie

RC : B173631996

MF : 345571W/A/M/000

En vertu de la décision de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2018, enregistré à la recette des finances de Fouchana 3 septembre 2018, sous le numéro 18803848, Quittance n° M065233, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du Tribunal de première instance de Ben Arous le 28 Janvier 2019 sous le numéro 20194059, numéro de Dépôt D'origine D24769296.

L'assemblée générale ordinaire décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants :

- Madame Sllouha Miled veuve Mr Abdelhamid Khechine,
- Sageth Hôtel Les Orangers.
- Tunisie Porcelaine.
- Société Civile Naassen Fouchana.
- Bel Azur Hôtel,
- Monsieur Mourad Khechine.
- Madame Sarra Khechine épouse Mr AbeIrahim Zouari.
- Madame Sonia Khechine épouse Mr Jalel Ismail.
- Monsieur Kamel Mansour,

Pour les Exercices 2018, 2019 et 2020.

2019R00783SANB2

Notice d'augmentation de capital

Sté "ARIJE EL-MEDINA"

S.A au capital 1000000,000 Dinars

Siège social : Imm Almajd n°10-7 7ème étage Av Carthage Sfax

MF : 1374534K/A/M/000

Identifiant Unique N°1374534K

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3 Mars 2019, enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés en date du 5/3/2019 n° de quittance M001212, n° d'enregistrement 19501125, et dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Sfax le 7/3/2019 sous le n°AC08322019. Il a été décidé :

- Une augmentation du capital social de 2 500 000 Dinars pour passer de 1 000 000 Dinars à 3 500 000 Dinars.
- Le nombre d'actions à souscrire est de 2500 nouvelles actions dont la valeur nominale de l'action est de 1000 Dinars toutes en numéraires et à libérer la moitié lors de la souscription avec la préservation du droit préférentiel de souscription.
- L'exercice du droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires actuels chacun selon sa participation à l'augmentation du capital. En cas ou les souscriptions réalisées n'atteignent pas l'augmentation du capital prévue soit 2 500 000 Dr on peut restreindre le montant de l'augmentation du capital à la valeur des souscriptions réalisées à condition que cette dernière atteigne les 3/4 de l'augmentation prévue. Les actions non souscrites seront redistribuées entièrement ou partiellement entre les actionnaires, le reliquat éventuel sera offert à des nouveaux actionnaires entièrement ou partiellement.
- La souscription sera ouverte à partir de la date de publication de cette notice au JORT.
- La période du droit préférentiel de la souscription est fixée de 15 jours à compter de la date de publication de cette notice au JORT.
- Le dépôt du montant liquide provenant de la souscription dans un compte bancaire indisponible, n° 12045000010800645431 ouvert auprès de la banque UIB agence poudrière, Sfax
- Changement du Siège social de la société de «Imm Almajd n°10-7 7ème étage Av Carthage Sfax» à «Rue El Kssar impasse 1 étage 3 la Médina 3001 Sfax».

2019X00452SANB2

Réalisation de l'augmentation de capital

Société METHANIA INDUSTRIES SA

Capital social : 169 910 DT

Siège social : Local N°1 au rez-de-chaussée de l'Immeuble sis au 15 rue des Entrepreneurs, Charguia 2, Ariana

M.F : 1543322R/A/M/000

Suivant PV de l'assemblée extraordinaire du 20 décembre 2017 enregistré à la recette des finances rue Paradis - Ariana le 02 janvier 2018 sous le n°1850008, quittance n°313, il a été décidé une augmentation de capital d'un montant de 19910 DT afin de le porter à 169 910 D par l'émission de 1 991 actions nouvelles de la société de 10 DT de valeur nominale chacune.

Cette augmentation a fait l'objet d'une déclaration de souscription et de versement reçue par Madame le receveur de l'Enregistrement des actes de sociétés - 1er bureau- à Tunis le 21/02/2018 enregistrée le même jour sous le n°18801823, quittance n°2303.

Deux exemplaires du procès-verbal de l'AGE, de la déclaration de souscription et de versement, de la liste des souscripteurs et de l'attestation bancaire ont été déposés au greffe du tribunal de première instance d'Ariana le 26/02/2018 sous le n°201810995.

L'augmentation de capital se trouve ainsi réalisée et l'article 6 des statuts est modifié en conséquence.

2019401277SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Société Commerciales

SIEMENS SA

Société anonyme

Au capital de 530.710 dinars

Siège social : Immeuble Omrane, 4ème Etage. Rue du Lac Léman, Les Berges du Lac 1053 - Tunis

MF : 981786D/A/000M.

Montant de l'augmentation du capital social : 1.816.140 TND.

Objet social : maintenance industrielle / importation et distribution d'équipement électrique et électronique

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 4 février 2019 a été déposé au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 01 mars 2019 sous le numéro AC01272019.

Nombre d'actions à souscrire : 181.614 actions totalement souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

Valeur nominale des actions à émettre : 10 TND chacune.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : les actionnaires auront à toute époque le droit de libérer leurs actions par anticipation mais ils ne pourront prétendre, à raison des versements faits par eux, à aucun intérêt ou premier dividende avant la date fixée pour les appels de fonds.

Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter.

Nul ne peut représenter un actionnaire à l'assemblée s'il n'est lui-même membre de cette assemblée. Sauf dans le cas des assemblées constitutives où le mandataire peut être un non actionnaire. Les personnes morales seront également représentées par tout mandataire en possession d'un pouvoir spécial.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée Générale, les propriétaires d'actions nominatives ou de certificats nominatifs de dépôts doivent être inscrits sur les registres de la société au moins (5) jours avant la date fixée de la réunion.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du bo i de liquidation iLes bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société,

Versement des fonds : Les fonds provenant de la souscription de l'augmentation de capital doivent être versés à la banque UBCI, agence les Berges du Lac 1, en un compte indisponible intitulé «Société Anonyme en cours d'augmentation de capital» sous le numéro, 11 901 0001409083788 92

Délai de souscription : 15 jours à compter de la date de publicité de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne sauf clôture par anticipation,

Modalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'assemblée générale extraordinaire a eu lieu conformément aux dispositions des articles 277 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et s'est tenu au siège social de la société.

2019401292SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SYNOTEC

LIBRAIRIE - INFORMATIQUE - SERVICES - CADEAUX

D'après l'assemblée générale ordinaire du 25/02/2019 enregistré à la recette des finances cité El Ghazella sous le numéro 19700764 quittance n°M024223.

On a été déposé deux exemplaires chez le registre national des entreprises sous le numéro 201911704.

L'assemblée générale décide de nommer monsieur Youssef Saadi en qualité de gérant de la société pour un mandat de 3 ans au lieu de madame Zohra Darmoul.

2019R00773SRLB2

Renouvellement de la durée du mandat du gérant

Ets Mohamed Ben Cheikh

SARL au capital de 400.000DT

Siège social : Immeuble El Baraka Avenue la perle du Sahel Khezéma Est Sousse

M.F : 020238H

Suivant PV de l'AGE enregistré à la recette des finances rue de l'indépendance Sousse le 01/2/2019 sous le n°19700356 quittance n°M006005 et dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Sousse le 19/02/2019.

Il a été décidé de renouveler la durée du mandat du gérant monsieur Mohamed Ben Cheikh.

2019S00428SRLB2

Société CHAARI ABDELLATIF

SARL au capital : 90 000.000

Rue Khaled Ibn El Walid Immeuble Erriadh Sfax

Registre de commerce : B2564362006

Matricule fiscal : 982999V/A/M

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenu le 10/9/2018 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés Sfax le 21/9/2018 sous le numéro 18804721, quittance n°M005134 et dont deux exemplaires ont été déposés au tribunal de 1ère instance de l'agence de promotion de l'industrie de Sfax sous le numéro D251842006 en date du 14/12/2018 il a été décidé ce qui suit : acceptation de la démission du gérant de la société Mme Ghada Chaari, épouse Dammâk et nomination du nouveau gérant Mr Abdellatif Chaari pour une durée indéterminée avec tous les pouvoirs énoncés dans le statut.

2019X00454SRLB2

Augmentation de capital

Société chagra de carrières

"SOCHAC"

MF : 1181442L/A/M/000

RC : B2432011

SARL du capital 420 000.000DT

Immeuble Mechtel, 9 rue Bizerte bloc B 1er étage appart.210- Tunis 1006

Par PV d'A.G.E en date du 17/9/2017 et enregistré à la recette des finances rue d'Autriche Tunis sous le numéro 17505827, il a été décidé d'augmenter le capital de 20 mille dinars à 420 milles dinars dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance du Tunis sous le numéro 201748594 en date le 23/10/2017.

2019Z00093SRLB2

Société Khadhri de pièces autos «SOKAPA» - S.A.R.L

Rue imam El Ghazali 6020 El Hamma Gabès

MF : 1427667/Q/N/M/000

Il appert du P.V de l'assemblée générale extraordinaire du 25/06/2018 enregistré à la recette des Finances El Hamma Gabès le 02/8/2018 sous le n° d'enregistrement 18700956 dont deux copies ont été déposées au greffe du tribunal de première instance de Gabès le 01/11/2018 sous le n°201851351, que les associés ont décidé :

- La nomination de monsieur Hichem khadhri gérant de la société avec les pouvoirs les plus étendus en remplacement de monsieur Abderrazak Khadhri.

- Quitus à l'ex-gérant monsieur Abderrazak Khadhri.

2019Z00094SRLB2

Dissolution anticipée de la société

Nomination de liquidateur

Société JAZI SERVICES

SUARL au capital social : 1 000 D

Siège social : Rue Sidi Slimene - 8000 Nabeul

Matricule fiscal : 1581785J

R.C Nabeul : B51179092018

En vertu du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 9/11/2018, enregistré à la recette des finances avenue Taïeb M'hiri Nabeul le 13/11/2018, sous le n° 18503471 quittance n° 26501, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal dé première instance de Nabeul en date du 01/01/2019 sous le n°20195318, il a été décidé :

- La dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation;

- La nomination de Mr. Riadh Jazi en qualité de liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus;

- La fixation du siégé de la liquidation à la rue Sidi Slimene 8000 Nabeul,

Les créanciers de la société, doivent produire leurs titres de créance entre les mains du liquidateur au siège de la liquidation sis à l'adresse sus indiquée, et ce, dans un délai de 30 jours à partir de la parution du présent avis.

2019N00300SRLB2

Société : Sté PROMOTION DU CENTRE

Siège social : 09 Rue Algérie Kairouan 3100

Capital : Soixante dix mille dinars

Matricule fiscal : 1528171F/A/M/000

RC : B10171102017

CNSS : 576511-40

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale du 9/02/2018 enregistré à la recette des finances de Kairouan le 14/02/2018 sous le n°18700884 quittance n°M012496 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Kairouan sous le numéro 201910989 daté du 5/3/2019.

L'assemblée générale ordinaire décide à l'unanimité des associés :

1- Ajouter une activité secondaire : Entreprise de Bâtiments.

2019H00066SRLB2

Société MILVA SARL

ZI Route El baten Km5 Kairouan

MF N° : 1427939W

RC N° : B10217892015

Capital social : 127 000 DT

Suivant PV de l'AGEO daté le 23/6/2018, enregistré à la recette des finances de Kairouan sous le n°M097136 du 19/12/2018 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de 1ère instance de Kairouan sous le n°201862097 du 28/12/2018, les associés ont décidé :

1- D'augmenter le capital de la société d'un montant de 51000 DT, donc le capital se transforme de 127000 DT à 178000 DT.

2- Rectification de l'article n°6 du statut.

2019H00067SRLB2

Société ORION CONFECTION

Société à responsabilité limitée

Capital social : 10 000,000 DT

Registre de commerce : N°B24179872012

Matricule fiscal : 1266464KAM000

Siège social : Zone Industrielle, Route de Tunis Kairouan 3111

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 Mars 2019 enregistré à la recette des finances El Khawarezmi le 6 Mars 2019 quittance n° M021900 enregistrement n° 19701085, la société ORION CONFECTION. Société à responsabilité limitée, au capital de 10.000 DT, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Kairouan sous n°201911941 le 8/3/2019.

Il appert que l'assemblée a décidé :

- La Nomination de deux nouveaux Gérants Mr Alessandro Monorchio et Mr Luca Monorchio en suppléant les anciens gérants Mr Agostino Monorchio et Mr Natale Monorchio.

2019H00069SRLB2

Société EL HOUDA SMD

Capital : 18000DT000

MF : 1013539J

Siège social : Z.Industrielle, Ksour Essef

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Ksour Essef le 27/02/2019 sous n°19500257 n° de quittance 11538, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Mahdia le 8/3/2019, il a été convenu de liquider la société EL HOUDA SMD et il été nommé Mr Chebbi Mohamed Ali liquidateur de la société.

2019I00063SRLB2

Société BENI GHREB SARL

Au capital de 800.000 DT

Siège social : Avenue El Maghreb El Arabi 2223 Hazoua - Tunisie

Matricule fiscal : 792424 A/M/000

Par résolution de l'acte de cession des parts datant du 3 juin 2014 Mr Karl Keller de nationalité suisse titulaire du passeport n°X0532939 a cédé à Mr Reto Ingold de nationalité suisse titulaire du passeport n° F3426800 9% de ses parts sociales dans société Beni Ghreb soit 81 parts. Cet acte est enregistré à la recette des finances de Nefta le 19 septembre 2016, quittance n° M014819 enregistrement n° 16100656.

Par résolution de l'acte de cession des parts datant du 3 juin 2014 Mr Karl Keller de nationalité suisse titulaire du passeport n°X0532939 a cédé à Mr Hassen Saidi de nationalité tunisienne titulaire du CIN n° 03193892 délivré à Tunis le 7 août 2014 10% de ses parts sociales dans société Beni Ghreb soit 90 parts. Cet acte est enregistré à la recette des finances de Nefta le 19 septembre 2016, quittance n°M014818 enregistrement n°16100655.

L'assemblée générale ordinaire datant du 30 octobre 2015 a décidé l'augmentation du capital social de société Beni Ghreb d'un montant de sept cent dix mille dinars (710 md) pour le porter à huit cent mille dinars (800md) et ce par conversion du compte courant associés.

Le PV de cette réunion est enregistré à la recette des finances de Nefta le 13 novembre 2015, quittance n° M015355 enregistrement n° 1550921.

Par résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés datant du 17 Novembre 2018, il a été décidé la mise à jour de statut de la société, le PV de cette réunion est enregistré à la recette des finances de Nefta le 19 novembre 2018, quittance n° M020759 enregistrement n° 18700987.

Tous ces documents sont déposés au tribunal de première instance de Tozeur le 6/02/2019.

2019100030SRLB2

Société Comptoir Bâtiment Charaf "CBC" SARL

Capital social : 50 000 Dinars

Siège social : 30 Route de Naassen El Mourouj 4 Ben Arous 2074

MF : 1298803J/A/M/000

RC : B0298742013

CNSS : 533911 - 23

Suivant procès-verbal de l'AGO du 25/8/2015 enregistré à la recette des finances Habib Thameur Tunis le 22/9/2015, sous le n°15704299, quittance n°M078759, dont deux

originaux ont été déposés au greffe du tribunal Ben Arous sous le n°D026602013 le 17/12/2015, il a été décidé ce qui suit : Approbation des états financiers de l'exercices 2013, 2014 et nommer la société F.C Audit & Conseil représentée par son gérant Mr Faouzi Gharbi Tarchouna en tant que commissaire aux comptes de la société.

2019401281SRLB2

Cession de parts

Société ROYAL TRADING : SARL

Capital social : 5000 dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba H.Souk Djerba

MF : 1505232C/N/M/000

RC : B2065802017

CNSS : 542964-55

Suivant l'acte cession de parts du 12 octobre 2018 enregistré à la recette des finances Rue 2 Mars 1934 Djerba le 23 novembre 2018 sous le n°18103909 quittance n°M087766, et dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de 1ère instance de Médenine le 2 Janvier 2019 sous le n° 201921.

Monsieur Anis Boukhobza transporte 250 parts sociales de la société Royal Trading à Monsieur Massoued Jebahi.

2019401282SRLB2

Nomination d'un cogérant

Société ROYAL TRADING SARL

Capital social : 5000 dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba H.Souk Djerba

MF : 1505232C/N/M/000

RC : B2065802017

CNSS : 542964-55

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 octobre 2018 enregistré à la recette des finances Rue 02 Mars 1934 Djerba le 26 octobre 2018 sous le n°18803590 quittance n° M082519, et dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de 1ère instance de Médenine le 02 Janvier 2019 sous le n°201921 les associées de la société ont décidé la nomination de Mr Massoued Jebahi entant que co-gérant avec les pouvoirs les plus étendus.

2019401283SRLB2

Société IMMOBILIERE TITANE - SARL

Rue des lacs de Mazurie, Immeuble Silac, Bureau B10 - 1053 Les Berges du Lac 1, Tunis

RC : B0132742013

MF : 1286010S/P/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31/10/2017, enregistré à la recette des finances Al-Bouhaira le 16/11/2017 sous le n°17710760 quittance n°M126240, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 28/9/2018 sous le n° 201844777, il a été décidé :

- La cession de 1.750 parts sociales;

- La mise à jour des statuts.

2019401291SRLB2

Société TITO

Sarl au capital de 10.000 dinars

01 Bis Rue Sidi Belhasen-El Kram 2015 Tunis

RC : B0119752014

MF : 1333258 H/P/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8 Janvier 2019, enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés - 1er bureau - Tunis le 10 Janvier 2019, enregistrement n°19200S56, quittance n°1096, il a été décidé la cession du fonds de commerce appartenant à la société TITO, sis au 01 Bis rue Sidi Belhssan el Kram 2015 Tunis, exploitant l'activité du commerce en gros de tous produits agroalimentaires et alimentation générales, et ce à Monsieur Walid Yaakoubi titulaire de la CIN 08014183.

L'opération de cession a été publiée au journal «Alchourouk» en langue arabe en date du 4 Mars 2019 et au journal «La Presse» en langue française en date du 4 Mars 2019.

Les oppositions seront formées au 01 Bis rue Sidi Belhssan el Kram 2015 Tunis.

2019401293SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Sté CHAHED

Totalement exportatrice SUARL

MF : 1052102Z

Suivant acte SSP du 25-10-2017, enregistré à la recette des finances de Nabeul le 28/5/2018 sous le n°18801670, quittance n°M047064, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de 1ère instance de Nabeul le 5-6-2018 sous le n°201828874. Il a été décidé l'approbation des états financiers des années 2015, 2016 et 2017.

2019N00298SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 22 février 2019 et enregistré à la recette des finances Raoued le 26/02/2019 reçu n°M021363; enregistrement n° 19200688 ; la société STE BIEN ETRE-SANTE SARL siège social à 3 Rue Ammar Dakhlaoui 2083 Raoued Ariana; a vendu à Madame Ahlem Arfaoui demeurant au 52 Rue Imem Chefiaii Ariana Soghra Ariana le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au commerce des produits paramédical dans le local n°3 de l'immeuble sis à l'angle Rue Ammar Dakhlaoui et Rue Asdrubal Cité El Ghzela 2083 Raoued Ariana.

Les oppositions dûment justifiées doivent être faites entre les mains de Madame Ahlem Arfaoui demeurant à 52 Rue Imem Chefiaii Ariana Soghra

Ariana dans un délai de vingt jours à partir de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne. Cet extrait a été publié au journal «Achourouk» du 7/3/2019.

2019R00771FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte rédigé par Maître Mohamed Anouar Zaier, Avocat, daté du 27/02/2019 et 4/3/2019 enregistré à la recette des finances d'Ariana le 6/3/2019 quittance n°30106 enregistrement n°19101579. La société Jardins et Bateaux SARL Matricule fiscal n°895874T/B/M/000 son registre de commerce n° B0152462004 représentée par Mr Rafik Haj Ali a vendu au profit de la société GARFIELD SARL son matricule fiscal n°1606649L/M/N/000 représentée par Mr Sami Ben Younes la totalité de son fonds de commerce avec tous ses élément corporels et incorporels sis à la Soukra n°58 Avenue Fatouma Bourguiba Sidi Fraj. La vente a été consentie moyennent la somme de Cinquante mille dinars (50.000,000 dt). Cette somme a été consignée auprès de Mr Sami Ben Younes. Les oppositions se font à l'adresse du fonds de commerce sis n°58 Avenue Fatouma Bourguiba Sidi Fraj La Soukra dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent extrait au Journal Officiel. Cet avis a été publié au journal Alchourouk le 10/3/2019.

2019R00785FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date de 20/9/2018, enregistré à la recette des finances rue 3 Septembre Sousse, le 15/11/2018, (reçu n°M069465, enregistrement n°18202418), Madame Naima Ben Hassine Ben Ammar Ben Salah de nationalité tunisienne, titulaire de la CIN°0551674 délivrée le 23/5/2005, a vendu la totalité du fonds de commerce exploité en tant que café sis à Complexe Lahmar, Avenue 18 Janvier Sousse, à Monsieur Akram Ben Habib Ben Ammar, de nationalité tunisienne titulaire de la CIN°12829708 délivrée le 14/11/2014.

2019S00431FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé datant le 5/3/2019 enregistré à la recette des finances d'Akouda, n° d'enregistrement : 19200372, reçu n°9219, Monsieur Khalifa Souguir CIN : 02909773, demeurant Rue Rajeh Ibrahim Akouda a vendu à Monsieur Makhlouf Ibn Bouzaine CIN : 02915983, demeurant Ahl Jmir- Kàlaa Kébira et à Mademoiselle Wafa Ben Ameur CIN : 12807119, demeurant Rue Slahdine Bouchoucha- Kàlaa Kébira, chacun la moitié la totalité du fonds de commerce consistant Fast-Foot exploité au local situé Route Touristique Akoud, objet Identifiant unique n°1421111/F auprès du Registre national des entreprises.

Toute les oppositions doivent être adressées dans les délais de vingt jours à compter de la publication de contrat de vente au JORT à Mademoiselle Wafa Ben Ameur, demeurant Rue Slahdine Bouchoucha- Kàlaa Kébira sachant que cette vente a été publiée au quotidien «Echourouk» du 8/3/2019.

2019S00432FCCC2

Vente de fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 15/02/2019 et enregistré à la recette des finances de Jebeniana le 19/02/2019 reçu n°M009895 registre n°19200319 Mtira Bent Mohamed Ben Arfa titulaire de la CIN n°08750291 a vendu à Mohsen Ben Mohamed Ben Khalifa titulaire de la CIN n°05298740 la totalité du fonds de commerce destiné à la vente et réparation des portables et paraboles.

Les oppositions seront faites entre les mains de Maitre Habib Lotfi avocat à la cassation 16 rue Habib Maazoun Sfax.

Cette annonce est publiée au journal Echourouk le 7/3/2019.

2019X00453FCCC2

Avis

En vertu d'un acte sous seing privé du Maître Walid Ltifi enregistré à la municipalité de Kasserine le 26/02/2019, Saber Mdayni a vendu à Mounir Nadari. La totalité du fonds du commerce sis à l'avenue cité Albasatine Kasserine (Vente de fruits secs - Montant Total : 6.000.000D) les oppositions doivent être faites dans les délais entre les mains de l'acheteur Mounir Nadari.

Le présent avis a été publié aux journaux Chourouk, le Quotidien le 7/3/2019.

2019K00037FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Grombalia le 25/02/2019 sous le n°19200514 (quittance N°M016306) Mr Khayatti Wissem titulaire de la carte d'identité n°06377137 demeurant à Dar Chaaben Elfehri a vendu à Mr Awedi Ahmed demeurant à Menzel tmim titulaire de la carte d'identité n°09836896 la totalité du fonds de commerce due à l'exploitation du local sis à 66 rue de la république en tant que magasin de ventes des équipements domestiques

Les oppositions doivent être déposées à l'étude du rédacteur de cet acte maître Saadi Ali sis à avenue Habib Bourguiba Grombalia dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis qui a été publié aussi au journal quotidien "Echourouk" le 7/3/2019.

2019N00299FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 21/02/2019 enregistré à la recette des finances El Khawarizmi à Kairouan le 22/02/2019 sous le n°192200891 Hayet Sboui demeurant 9 Rue Mezri cité Ennour Kairouan a vendu à Aymen Jerfel demeurant au 32 Rue Ibn Rakik Kairouan le fonds de commerce exploité dans le commerce de l'équipement ménager à la boutique n°47 sise au Souk municipal central El Hajjem à Kairouan.

Les oppositions doivent être effectuées auprès de l'acheteur à son adresse sus indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication du présent avis. Copie de cet avis a été publiée au journal Echourouk en date du 6/3/2019.

2019H00068FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 28/12/2018, signé légalisé le 31/12/2018, enregistré à la recette des finances Menzah 9 le 23/01/2019, n° de quittance : 5457, n° d'enregistrement : 19400259, Nacer Ben Abdessalem Ben Mdhamed Arfaoui, de nationalité Tunisienne CIN n°04475969 délivrée le 5/12/2014, demeurant résidence Ben Miled, Rue Emar, les Berges du Lac, Tunis, a vendu à Hammouda Ben Elarbi Ben Hammouda Essoussi, de nationalité Tunisienne CIN n°00919799 délivrée le 5/11/2015, demeurant Résidence Corail Elbouhaira Bloc F, Etage 2, App 5, les Berges du Lac2, Tunis, la totalité du fonds de commerce à usage de buvette exploité sous le nom commercial MOSAIIQUE inscrit au registre de commerce sous le n°A0129172006, avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis au rez de Chaussée de l'Immeuble Résidence Ben Miled, les Berges du Lac, Tunis.

Les éventuelles oppositions, doivent à peine de nullité être faite dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne entre les mains de l'acheteur élisant son domicile à la même adresse du local oû est exploité le fonds objet de la vente.

Le présent avis a été publié au journal la Presse 7/3/2019.

2019401279FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing Privé, enregistré à la recette de finances rue de l'Indépendance Bardo en date du 24/12/2018 sous le n°18205025, quittance n°88653.

Madame Hajer Tajini, Madame Mongia Maaroufi et Monsieur Lamine Jaouadi ont cédé à Monsieur Anis Ben Lamine Ben Mohamed Jaouadi le fonds de commerce sis à l'avenue Habib Bouguatfa n°92 Bardo 2 Tunis Actuellement utilisé pour vendre des roues en caoutchouc.

Toutes les oppositions seront reçues au cabinet de Maître Ramzi Gharbi sis au 67 Rue Alain Savary Résidence les jardins II - Bloc A-3ème étage App 1-3 Tunis.

Cet acte a été publié au journal "Assabah" en sa version n°22337 du 7/02/2019.

2019401280FCCC2

Promesse de cession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 20 février 2019, enregistré à la Recette des finances Berges du Lac, Tunis, le 1er mars 2019 (Q M04476, E 19201481), la Société Commerciale du Prêt à Porter ou «SCPP», SARL, Identifiant unique n°0326451 G, dont le siège est Rue 8612, Impasse' 5; Zone Industrielle La Charguia l, Tunis, a promis de céder à M. Faouzi Ben Kacem Ben Jannet, CIN n°02837340 domicilié à la Résidence «Sarra », Av. Principale, Berges du Lac, Tunis, le Fonds de Commerce consistant en la boutique le n°1 sise au RDC, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac de Tunis.

Les oppositions doivent être formées entre les mains de Maître Mohamed Boussama, de la société «Avocats Associés», à son siège sis à Montplaisir, Centre «Babel», Tunis et ce, dans le délai de 20 à compter de la parution du présent extrait au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans les quotidiens Essabah et le Temps du 8 mars 2019.

2019401289FCCC2

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Association Mini Foot Sidi Ali El Mekki

Adresse : Place de l'Indépendance 7033 Ghar El Melh

Objectif : Formation et encadrement des jeunes et l'incitation à la pratique d'une activité physique et le développement de leurs compétences physiques. Spécialité Mini foot.

Président : Dorsaf Ouerghi et ses membres Mohamed Hedi Ouajhani, Adem Stanbouli, Chafik Blanco, Mohamed Ali Mourali.

2019R00784APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Aindrahim pour le tourisme et L'écologie

Siège social : centre de loisir Ain mizzeb ; Aindrahim

Objectif :

1. La promotion touristique à Aindrahim.

2. La promotion des investissements écologiques

3. La conservation du patrimoine écologique.

4. Incitation aux jeunes à la conservation du patrimoine écologique et d'y investir.

Membres :

Président : Mr Arfaoui Abedallah

Vice président : Mr Bchini Belkacem

Secrétaire général : Mr Ben Aziza Mohamed

Trésorier : Mr Ben Ghnia Saiid.

2019C00036APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Zeryeb de travail culturel au sers.

Siège : cité Essanober Sers

Objectifs :

- La participation aux activités culturelles artistiques pour enfants et jeunes et de se présenter aux festivals nationaux et internationaux.

- L'échange culturel et artistique avec les autres.

- Faire des activités ludiques et scientifiques pour enfants et jeunes.

Comité :

Président : Mr Mourad Hasni

Secrétaire général : Mr Moncef Hasni

Trésorier : Mme Sihem Mahfoudhi.

2019F00026APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : l'union Sportive de Zaghouan

Objet : Sportif

Les buts : Formation et Encadrement des Jeunes.

Siège social : 26 rue Habib Bougatef 1100 Zaghouan

Membre Dirigeants

Président : Samir Younes

Vice président : Galleb Nasredine

Secrétaire générale : Abdelgani Laalai

Trésorier : Hédi Jlassi

Membre : Habib Lachheb

Membre : Kamel Ben Salah

Membre : Ahmed Kilani

Membre : Neila Kamari.

2019U00029APSF1

Constitution d'une association

Siège social : N°82 Bloc M Résidence MAYA Cité Nour Jaafer Ariana

Par acte sous seing privé, en date du 14/12/2018, et dont deux exemplaires ont été déposés au Présidence du Gouvernement en date 28/01/2019, il a été constitué une Association :

Dénomination : Association des arts à Tabarka

Siège social : N°82 Bloc M Résidence MAYA Cité Nour Jaafer Ariana

Sujet : Divertissant et culturel

Objet :

- Contribuer au développement du sens artistique, culture et social

- Contribuer à la sensibilisation des jeunes et les encourager à développer le champ musical

- Faire de Tabarka une destination touristique et artistique pour les intellectuels et les amateurs d'art tunisien et étranger.

Les Membres :

- Le président de l'association : Moenes Jwabi

- Vice-président de l'association : Khaled Manai

- Le secrétaire général : Soumaya Ben Farhat

- Trésorier : Sana Achich.

2019401290APSF1

Homologation de résolutions

Publication du bureau des copropriétaires de la Résidence

Les Violettes Lotissement Jinène Eddonya - La Marsa

En application du procès-verbal de l'assemblée générale du Syndicat des copropriétaires de la Résidence LES VIOLETTES tenue le 01 avril 2018 et enregistré à la recette des finances de la Goulette n°18703681 en date du 31/5/2018, il a été décidé de constituer le bureau du syndic suivant :

MM. : - Mohamed Jalel Ben Miled : Président

- Moncef Mahjoub : Vice Président

Mmes : - Sonia Saidi : Membre

- Raoudha Azzabi : Membre

- Noura Haouet : Membre

- Abdehamid Zid : Membre

- Mohamed Ali Chograni : Membre.

2019R00778APSF2

Syndic des copropriétaires de résidence "EL AMEN"

Route Taniour km6, Sfax Chihia

Suite au P.V de l'assemblée générale tenue le 9 février 2019 enregistré le 19 février 2019 à la recette des finances, Enregistrement n°19000288 Quittance n°M020245.

La composition du corps de syndic a été décidée comme suit :

Président du Syndic : Mme Fatma Regaieg

Trésorier : Mr Mohamed Regaieg

Membre : Mr Abed Erraouf Zribi

Membre : Mr Faez Guidara.

2019X00455APSF2

SFAX - RAILWAY - SPORTS

En vertu du procès-verbal de la réunion extra ordinaire du 10/8/2018 a étéclectre la comités suivante :

Président Sofien Atoui / Trésorier Mohamed Kallel

Nombre de comités 15 membres.

2019X00466APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Rafika Znaidi

Avocat

91 bd 9 Avril Tunis 2006

Tel 71.564.891

Fax : 71.573.551

Partie poursuivante : la Banque de l'Habitat représentée par son Président Directeur Général ayant son siège social à 18 Avenue Mohamed V Tunis domiciliée son avocat maître Rafika Znaidi avocat à la cour de cassation, 91 bd 9 Avril Tunis.

Partie saisie : Mme Emna Bent Klifa Bouzaza

Avocat poursuivant : maître Rafika Znaidi avocat à la cour de cassation, 91 bd 9 Avril Tunis 2006.

Immeuble saisi : logement n° 36 rue dérivée de la rue Abou Dhabi qui est dérivée de la rue Afrikia dérivée de la rue de la méditerrané Raoued Ariana du titre foncier n°33365 Ariana sise à Raoued Ariana et dont la propriété a été transcrite le 21/01/2013 sous le vol 01/2013 n°696 et qui se compose d'une entrée non couverte d'un rez-de-chaussée composé de couloir, 3chambres, salon, cuisine et salle de bain et 1er étage composé du grand salon, chambre et terrasse, on bon état un quartier viabilisé à usage d'habitation.

Les charges : la dite propriété est grevée des charges suivantes :

-hypothèque volontaire de soixante quinze mille dinars (75.000.000 DT) au profit de la Banque de l'Habitat enregistré à la conservation foncière d'Ariana le 21/01/2013 dépôt Ariana vol 01/2013 n°698.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à cent dix sept mille deux cent soixante dix sept dinars 500millimes (117.277dt500).

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi 8 avril 2019 à 9h du matin et suivant à la chambre des saisies immobilières au Tribunal de première instance d'Ariana.

La visite de la maison peut se faire durant la semaine sur les lieux.

La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat.

Tout participant aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix à la trésorerie ou présentée un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable avant la date de l'adjudication par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers l'obtention de l'autorisation du gouverneur.

Consultation du cahier des charges auprès du secrétariat du Tribunal de 1ère Instance d'Ariana et pour de plus ample renseignement contacter l'avocat poursuivant.

2019R00770VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Raoudha Houri

Avocate

Rue Béchir Sfar Houmt Souk Djerba

Tél : 75.623.108

La partie poursuivante : les Héritiers de feu Elhabib Daouay, sa veuve Rawdha Mhenni Ben Ayed et ses enfants Yosr, Mohemed, Anis, Yasine, Fadhila et Aziza demeurant à Ajim Djerba, domicile élu bureau maitre Raoudha Houri, rue Bechir Sfar Houmt Essouk Djerba.

La partie saisie : Hemden Ben Thayer, travailleur à l'étranger demeurant à Ajim Djerba

L'avocat poursuivant : Maître Raoudha Houri Avocate à la cour d'appel sis rue Bechir Sfar Houmt Souk Djerba.

Propriété saisie : l'un tiers indivis de la totalité de la propriété sis à Avenue Habib Bourguiba Ajim Djerba. Il est limité de sud par héritier Salah Daway d'un coté et d'un autre cote Mezdari, limité au coté nord par Aroussi Ben Salem et de l'est par Mezdari et de l'ouest Avenue Habib Bourguiba, d'une contenance de 847 m² consistant en une vieille construction entourée d'une clôture de 49 m², comporte deux anciennes pièces d'une superficie de 42 m², deux bureaux, Terrasse couverte station de lavage salle de moteur et toilette couvrant d'une superficie totale de 162 m², d'un espace non couvert derrière les bureaux.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 61.716.666 DT hors les dépenses qui seront annoncées le jour de l'assise.

Date et lieu de la vente : Lundi 01/4/2019 à partir de 9 h du matin au tribunal de première instance de Médenine.

Condition de prévisualisation et de visite d immeuble saisi : vous pouvez visitez l'immeuble saisi tous les jours à partir de 8 h du matin jusqu'à 18 h.

Observation : Pour plus amples renseignements s'adresser au cabinet de l'avocat poursuivant, ou au greffe du tribunal de première instance de Médenine pour prendre connaissance du cahier des charges.

Nul ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir consigné le tiers de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat.

2019R00775VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble immatriculé

Maître Hatem Ben Othman

Avocat près la cour de cassation

Tél : 71 750 329

Fax : 70 728 731

Poursuivant : La TSB, RC n°B16641997 Tunis élisant domicile au siège de la TSR 19 rue du jasmin Nouvelle Ariana.

Partie saisie : Lotfi Rezg demeurant au 5 rue sans soucis Bizerte.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Ben Othman domicilié à l'ICC tour des bureaux Centre Urbain Nord Tunis MF : 434127A/A/P/000

Immeuble saisi : Il s'agit de 29/232 parts indivises de la propriété objet du titre foncier n°22598 Bizerte sise au 5 rue sans soucis ouvrant sur l'av Habib Bourguiba Bizerte, d'une superficie de 232 m² sur lequel est édifié une maison de 280 m² composée d'un rez-de-chaussée et d'un 1er étage habité par la partie saisie composé de 4 pièces, une cuisine, une SDE et une SDB avec des escaliers menant à la terrasse.

Mise à prix : 33.150.000 D. frais et honoraires en sus.

Date et lieu de la vente : le 16 avril 2019 à partir de 9h devant le tribunal de première instance de Bizerte.

Visite de l'immeuble : la visite se fait tous les jours.

2019R00779VEPA1

Adjudication immobilière (licitation)

Il sera procédé le 4/4/2019 à 9 heures du matin au tribunat de 1ère instance de Sousse palais de justice de Sousse à la vente de l'immeuble ci-après :

Les demandeurs à la vente : Sayadi Kafi Abdelkader CIN 04139401, Zili Mouna CIN 04128017, Zili Samira CIN 04144851, Zili Sonia CIN 04162768, Zili Ilheme CIN 04171121, Zili Ibtissem CIN 04190282, domicile élu chez Maître Boufares Hédi.

Les défendeurs à la vente : Le chef du contentieux de l'Etat pour le compte du ministère du domaine de l'Etat et des affaires foncières 3-5 rue du Nigeria Tunis, Zili Faouzi CIN 0403033 demeurant Route de Skanes Monastir

L'immeuble mis en vente : La totalité de l'immeuble dénommé «distillerie Française» objet du TF n° 7075/104318 Sousse sis angle rue de l'indépendance et avenue Habib Bourguib à Sousse, superficie totale de 914 m² sur lequel a été édifié un immeuble composé d'un rez-de-chaussée et un premier étage : le rez-de-chaussée comprend un local commercial destiné à la vente de chaussures loué à Zribi Skander, un local commercial destiné à la vente des montres, un local commercial destiné à la vente de pâtisserie loué à Bouraoui Chérif, et un local de coiffure et un local destiné à la vente de tickets de course de chevaux, un bar et café dénommé «café de Paris» comprenant un bar pour la vente des boissons alcoolisées et des bars n°2 et n°3 et n°4 et n°5 et un restaurant et 4 toilettes et un dépôt pour les boissons alcoolisées et un bureau et un espace café sans toit et une salle d'exposition et 2 dépôts, 2 dépôts

loués à société SONY, le 1er étage comprend un escalier commun de bas en haut vers le toit et comprend 4 appartements le 1er loué à Jancel comprenant une salle de bain, une cuisine, un salon, une chambre et une terrasse, le second loué à Firoui Oueslati comprenant un, WC, une cuisine, une salle de bain, une chambre et une terrasse, le 3ème loué à Lotfi Karoui et le 4ème loué à Hammadi Bchir.

L'avocat poursuivant : Maître Hédi Boufares Avocat à la cassation (MF 80180 P) à son étude sise Salah à Sousse.

Mise à prix : 7846000 dinars plus les frais taxés. Pour participer à l'enchère consigner le 1/3 de la mise à prix ou produire un chèque certifier ou une garantie bancaire irrévocable sauf pour les co-indivisaires défendeurs à la licitation.

Observation : Pour consulter le cahier des charges contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse ou contacter l'Avocat poursuivant Maître Hédi Boufares.

Pour la visite de l'immeuble chaque dimanche de midi à 13 heures.

2019S00430VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Partie poursuivante : Mr Milédi Ammar, commerçant, RC n°A1234301997, domicile élu : rue el-atlas immeuble Hamed Sallem 6ème étage appartement N° B601 Sfax.

Partie poursuivie : Mohamed Ben Ali Soudani, travailleur à l'étranger demeurant Essoudan, Elhachichina Nord, Elgrayba Sfax.

Avocat de la poursuivante : Maître Turki Mohamed, Avocat à la cassation rue Abou Kacem Chebi im Carthago b A N51 Sfax.

Le titre exécutoire en vertu duquel la saisie est opérée et les exploits : le jugement d'appel n°54289 rendu par la cour d'appel de Sfax. Le 3/02/2014 confirment l'injonction de payer n°2463 Obligeant le défendeur à payer au demandeur 1/ la somme de (12.852.000d) reliquat de la dette. 2/ les intérêts légaux et les frais.

Le dit jugement est devenu exécutoire au vue de l'attestation de non pourvoi en cassation.

La saisie : effectuée par l'exploit n°14586 du 22/11/2018 enregistré sur le titre foncier le 3/02/2018 volume 18/02 sous le n°3727.

Propriété à vendre : Le 1/3 dans l'indivision du terrain bâti objet du titre foncier n°100821 Sfax d'une superficie de 390 m², renfermant une construction de deux étages le rez-de-chaussée d'une superficie de 148,4 m² comprenant : 3 pièces, salon, cuisine, véranda, le premier étage d'une superficie de 148,4 m² non aménagé de l'intérieur situé à la délégation de Skhira Sfax limité au sud par une route et des riverains.

Mise à prix : (36.399,600) dinars après abattement de 40 % au quel s'ajoute les frais taxes par le tribunal à raison de (2.137,677) dinars et les frais de la mise aux enchères après abattement du prix.

La date de l'adjudication : Elle est fixée au 17/4/2019 à la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax2 à neuf heures.

Conditions de la vente : La participation aux enchères ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un Avocat après consignation du tiers (1/3) du montant de la mise à prix.

Le paiement du prix doit être en espèce ou par chèque certifié.

Le prix d'adjudication comprenant également outre le prix atteint par les enchères, les frais et honoraires taxés fixés par le Tribunal lors de l'adjudication.

2019X00439VEPA1

Vente immobilière

Cabinet Maître Hichem Hajri

Avocat près la cour cassation

Tel : 72.272.356

Fax : 72.272.543

E-MAIL : hichem.hajri@planet.tn

Créancier : Madame Charifa Salmene veuve Monastiri élisant domicile au cabinet de maître Hichem Hajri avocat prés la cour de cassation 166 avenue Habib Bourguiba Nabeul

Les débiteurs saisis : 1/ Monsieur Kamel Sithom et madame Salwa Meddeb épouse Sithom, tous les deux demeurants à la rue Mohamed, Alaya Kacem Dar Chaabane El Fehri.

L'avocat poursuivant : Maître Hichem Hajri avocat prés la cour de cassation, sis au 6ème étage de l'immeuble la tour d'argent avenue Habib Bourguiba n°166 Nabeul.

Description du bien objet de la saisie :

La moitié dans l'indivision de l'ensemble d'une maison sise à la rue Mohamed Alaya Kacem Dar Chaabane d'une superficie totale de 156 m² composé par un salon, 3 chambres à coucher, une cuisine une salle de bain, un patio et un garage.

Mise à prix : le prix total de la maison estimé à 115700,000DT suivant rapport d'expertise effectué par l'expert Dalenda Ben Tourkia la part du débiteur saisi s'élève à 57870,000 DT augmenté des dépenses privilégiées.

Date de la vente : la vente est fixée pour le 8/4/2019 par devant le tribunal de 1ère instance de Nabeul à partir de 9 H du matin.

Condition particulières : les personnes désireuses de participer doivent constituer un avocat après consignation du 1/3 du prix ou la présentation d'un chèque certifié.

Le bien immobilier objet cette annonce peut être visite tous les jours sur rendez-vous et le cahier des charges peut être consulté au cabinet de l'avocat poursuivant.

2019N00302VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Khadraoui Hichem

Avocat à la cour de cassation

Rue de la Goulette Immeuble hippo centre

Bloc B 1er étage bureau n°2

Tel : 72 433 690

Fax : 72 433 604

Requérant : 1/ Monsieur Abderahmen Tliba 2/ Mahbouba Bech Tobji 3/ Mohamed Tliba 4/ Jamel Tliba 5/ Mahjouba Tliba 6/ Naiim Tliba désignent comme lieu de résidence

au bureau de leurs avocat maître Hichem Khadraoui avocat à la cour de cassation sis à rue la Goulette Immeuble hippo centre Bizerte, en ses qualités des créanciers saisissant hypothécaire.

Débiteur saisi : 1/ Madame Najet Ben Attaher Ben Salah Moumen demeurant à immeuble Tliba appartement n°7 Menzel Jemil bizerte.

2/ Azzahra Tliba demeurant à rue Othmen Ben Afen Menzel Jemil Bizerte.

3/ Elhoussin Tliba demeurant à Résidence de la pommeraie Bat-D7 94350 Villier sur marne France.

Avocat poursuivant : Maître Khadraoui Hichem avocat à la cour de cassation, rue la Goulette immeuble hippo centre bloc B, 1er étage bureau n° 2 Bizerte.

Immeuble saisi : l'appartement situé au deuxième étage de l'immeuble situé à Bir Boujemaa Menzel Jemil Bizerte programme 1994, de surface 76 m².

Se compose de salle de réception, 2 chambres à coucher, couloir, cuisine, salle de bain.

Mise à prix :

Elle a été fixée selon expertise du 01/12/2015 de madame Rajé Lazem expert en affaire foncière à la somme de 60800d 000.

La participation aux enchères se fait par le biais d'un avocat après consignation du tiers du prix.

Date et lieu de vente : La vente aura lieu Mardi 16 Avril 2019 à partir de 9H du matin devant la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Bizerte.

La visite des lieux est possible tous les jours de la semaine pendant les horaires administratifs.

La consultation du cahier des changes peut se faire soit au greffe du tribunal de 1ère instance de Bizerte soit en l'étude du maître Khadraoui Hichem sis à rue la Goulette, immeuble hippo centre Bloc B 1er étage bureau n°2 Bizerte.

2019W00125VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : société mondial équipement distribution en la personne de son représentant juridique, siège social 7 et 8 El BODIAR 1 ; Sfax.

MF : 637193M/A/M/000, M. CNSS : 298299-24

Partie poursuivie : société Ben Salem en la personne de son représentant juridique, S.A.R.L, MF n°B145351996, siège social Rue Farhat Hached Sahline Monastir.

L'avocat poursuivant : Maître Frih Naim, avocat à la cour d'appel, Rue Chaaben El Bhouri, Houmet Trabelssia, Monastir.

Immeuble objet de la vente : il se compose de (3833.5) parts, dans l'indivision, Parmi les (23001) parts, la totalité des parts de titre foncier 42377 Monastir Réquisition cadastrale n°93566 (après sa répartition) ; l'équivalent à (23001) m².

L'immeuble est composé de deux parcelles accolées, situées au lieu dit : Imadet Zarmdine nord, sa délégation, gouvernorat de Monastir.

*1ère parcelle (N°233) elle est d'une surface de (12950)m² et se compose d'un lot de terrain à vocation de bâtir, située à l'intérieur du plan d'aménagement de la ville de Zarmdine, sa partie nord est complantée d'oliviers variée et d'arbres fruitiers, quant à son coté sud c'est une bande de terre nue, centrée d'une étable couverte de dalle, ses Murs sont en briques d'une surface couverte égal à (48) m² comprenant à son coté Nord une chambre pour ouvriers accolée à une (gricha) contenant un (gourbi) au centre de cette parcelle se trouve un puits d'une profondeur de (62)m et d'un diamètre de (04) m² construit en pierre sèche voisinant à son coté sud-est (el kebla) un bassin en Pierres sèches ayant une capacité de contenir (35) m² d'eau, toute indiquant que toutes les constructions sont anciennes et dont les murs sont fissurés.

*2ème parcelle (N°234) : elle est d'une surface de (10051) m², située à l'intérieur du plan d'aménagement de la ville de Zarmdine, complantée d'oliviers et d'arbres fruitiers.

Mise à prix : La mise à prix de (3833.5) parts est fixée à deux cents soixante quinze, sept cent quatorze dinars, 830 millimes (275714d830) plus les frais d'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : elle aura lieu le mercredi 17 avril 2019, au tribunal de première instance de Monastir, à partir de 9 H et suivant à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance, au palais de justice de Monastir.

Visite de l'immeuble et consultation du cahier des charges : Pour plus amples renseignements, contacter le greffe du tribunal de première instance de Monastir et l'Etude de l'avocat poursuivant Maître Frih Naim, avocat à la cour d'appel, Rue Chaaben El Bhouri, Houmet Trabelssia - Monastir.

La visite de l'immeuble est possible chaque dimanche de 12 H à 13 H.

2019P00189VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Abir Slim

Immeuble Sabbagh, 2ème étage Ksar Hellal

Poursuivant : Adel Awin demeurant à Ksar Hellel et Sihem Awin demeurant à Ksar Hellel

Partie saisie : Amna Sassi demeurant à Bni Hassen

Les héritiers de Najia Fantar et son fils Cheker Zegya :

- Mongia Zegya demeurant à Ksar Hellel

- Zahia Zegya demeurant à Ksar Hellel

- Kamel Zegya demeurant à Ksar Hellel

- Salwa Zegya demeurant à Ksar Hellel

- Ridha Zegya demeurant à Ksar Hellel

- Imed Zegya demeurant à Ksar Hellel

- Sawssen Zegya demeurant à Ksar Hellel.

Avocat poursuivant :

Maître Abir Slim CIN 06834882, immeuble Sabbagh, 2ème étage Ksar Hellal,

Immeuble mis en vente : Immeuble d'habitation d'une superficie globale de 145 m² non titré sis à rue de Bachir Kooli à Ksar Hellal

Mise à prix : Soixante neuf mille neuf cent quatre vingt quinze dinars

Date et lieu de la vente : le Mercredi 17/4/2019 à partir de 9h à la salle d'audience de Tribunal de Première instance de Monastir.

La visite de l'immeuble : se fait tous les jour à partir de 10h du matin jusqu'a 19h.

2019P00193VEPA1

Etude Maître Atallah Mhamed

Avocat à la cour de cassation

97, Avenue de la Liberté Tunis Belvédère

Tél. : 71 285959 /71847605

Fax : 71 285 996

Matricule Fiscal : 000/P/A/513271 Z

Poursuivante : La Société Tuniso-Qatari de Recouvrement (T.Q.R.), S.A., sise à l'immeuble Premetal rue Hédi Karray, centre urbain nord Tunis, Registre de commerce Tunis n° B116622003. En sa qualité de créancier hypothécaire saisissant.

Partie saisie : Société de Conditionnement des Dattes « BEYA» S.A.R.L. Registre de Commerce n°6282 (T.P.I. de Gafsa) siège social sis rue Kairouan n°43 Tozeur,

En sa qualité de créancier hypothécaire.

Avocat poursuivant :

Maître Atallah Mhamed, Avocat à la cour de cassation. 97 Avenue de la Liberté - Tunis.

Immeuble objet de la vente :

L'Immeuble consiste d'après le constat de l'experte Marwa Tej, en une parcelle de terrain agricole nu sans implantation ou bâtiment, elle se situe sur la route principale n°3 reliant Tozeur à Gafsa. Cette parcelle de terrain peut être cultivable, elle peut être ainsi bâtie. Elle est d'une superficie de 2 hectares, 39 ares et 30 centiares et objet du titre foncier n°422 Tozeur.

Le T.F. n°422 Tozeur : dénommé «BEYA» sa superficie est de 2 hectares, 39 arcs et 30 centiares. (23.930 parts), il contient un terrain nu - une seule parcelle (n° : 01) se situe sur la route principale n°3 reliant Tozeur à Gafsa. -limites de l'immeuble : au nord la route principale n°3 Nefta Tozeur sur 188,66 mètres. - au sud : une propriété du conseil régional de Tozeur sur 179 mètres, à l'est : une propriété du conseil régional de Tozeur sur 150 mètres, à l'ouest : une propriété du conseil régional de Tozeur sur 119 mètres.

Notons que cette description est effectuée conformément au rapport d'expertise rédigé par l'experte Madame Marwa Tej en date du 10/9/2018 sur la base de l'ordonnance sur requête rendue par le président du Tribunal de 1ère Instance de Tozeur n°18256 du 21/6/2018.

Mise à prix :

Quatre vingt douze mille cent trente dinars (92.130,000) hors frais.

Date et lieu de vente :

Le mercredi 17 avril 2019 à partir de 9 Heures au Tribunal de Première instance de Tozeur.

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable. Les étrangers devant obtenir l'autorisation du gouverneur.

2019401256VEPA1

Etude Maître Chedly Ben Younes

Avocat à la cour de cassation

04 Avenue des Etats-Unis d'Amérique

(2ème étage) 1002 Tunis - Belvédère

Tel : 71 797 966

Fax : 71 792 170

M.F : 182.960.B.A.P 000

Poursuivant : Société CINEMA TELEVISION VIDEO SERVICES (CTV SERVICES); S.A.R.L demeurant 51 avenue Abderrahman Ben Aouf Menzah 6 Ariana

Partie saisie : AVIP TUNISIE S.A demeurant 85 avenue 13 Août Chotrana 02 La Soukra Ariana, Immatriculée au registre de commerce sous le numéro B133402003.

Avocat poursuivant : Maître Chedly Ben Younes avocat à la cour de cassation 04 Avenue des Etats Unis d'Amérique 1002 Tunis - Belvédère.

Désignation du bien à vendre : l'immeuble à part indivise : 42/128 parts indivises objet du titre foncier n°58390 Tunis dénommé "Saniet Elgharbi", dont la superficie des parts indivises objets de la saisie est de 9227m² environ sur une superficie globale de 28120 m², sis à la rue du 13 Août Chotrana 02, La Soukra Ariana consistant en un immeuble rectangulaire sur lequel plusieurs bâtiments construits constituent le siège de la chaîne Hannibal, comprenant un centre de production artistique, une administration générale, une administration, un studio secondaire, plusieurs bureaux, un bâtiment s'élevant sur un Rez-de-chaussée, un entrepôt et un studio principal exploités par la partie saisie.

Mise à prix : (6.867.200,000) outre les frais de poursuite.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus ample renseignement s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant, ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix; les étranges doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2019401276VEPA1

Vente d'un fonds de commerce aux enchères publiques

La partie poursuivante : Jamel Somri représenté par son avocat Maître Nourredine Bessrour

Le débiteur saisi : Jameleddine Assomri C.I.N. n°07290008 Matricule fiscal 1322133P demeurant à 37 Rue 107 cité 18 Janvier- Cité Attadhamen

Le fonds de commerce saisi objet de vente : La moitié d'un fonds de commerce d'un café catégorie 1 nommé Café Al Yassamin sis à 31 rue Bechir Sfar Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels

- Les éléments corporels : les clients, la réputation et le nom commercial

- Les éléments incorporels :

15 tables- 70 chaises en plastique et en fer - 16 chicha- machine à café marque "CONTI" avec trois manipules- machine à café électrique sans signe- une machine pour chauffer des gâteaux sans signe TV «LED» marque Samsung- stéréo AIWA - réfrigérateur type horizontal Montblanc - 2 Climatiseurs Samsung - chauffe-eau GMT - 3 boites de boissons gazeuse - machine d'orange «Santos».

La vente sera aux enchères publiques du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels le jeudi 4 avril 2019 à 11h du matin.

Pour plus de renseignements contacter l'huissier de justice chargé de la vente Maître Mohamed Bechir Ben Cheikh Ahmed sis à 96 Rue Radhia al Haded Tunis tel 71 343 900 - 94 478 992.

2019401286VEPA1

Avis aux créanciers

Distribution des deniers

Affaire n° 219

Par décision du juge chargé de la distribution des deniers il a été décidé l'ouverture de la procédure de distribution du montant provenant de la vente aux enchères des biens de la Société D'EQUIPEMENT INDUSTRIEL suite à la requête déposée par Maître Ben Smail Férid au nom de la CNSS au greffe du tribunal en vue de l'ouverture de la procédure de distribution des deniers.

Tout créancier qui envisage de participer à la distribution du prix doit présenter dans un délai de 30 jours à partir de la publication de cet avis au JORT une demande de collocation et tous les documents justifiant sa créance par l'intermédiaire de l'office d'un avocat auprès du greffe du Tribunal à défaut de forclusion.

Cet avis est rédigé en application des articles 466 et suivants du CPCC.

2019T00460VEPA2

Distribution des deniers

Affaire n° 220

Par décision du juge chargé de la distribution des deniers il a été décidé l'ouverture de la procédure de distribution du montant provenant de la vente aux enchères des biens de Société Tunisienne d'Assemblage et Câblage «STAC» suite à la requête déposée par Maître Ben Smail Férid au nom de la CNSS aux greffes du tribunal en vue de l'ouverture de la procédure de distribution des deniers.

Tout créancier qui envisage de participer à la distribution du prix doit présenter dans un délai de 30 jours à partir de la publication de cet avis au JORT une demande de collocation et tous les documents justifiant sa créance par l'intermédiaire de l'office d'un avocat auprès du greffe du Tribunal à défaut de forclusion.

Cet avis est rédigé en application des articles 466 et suivants du CPCC.

2019T00461VEPA2

Distribution des deniers

Affaire n° 221

Par décision du juge chargé de la distribution des deniers il a été décidé l'ouverture de la procédure de distribution du montant provenant de la vente aux enchères des biens de Société AD PLAST suite à la requête déposée par Maître Ben Smail Férid au nom de la CNSS aux greffes du tribunal en vue de l'ouverture de la procédure de distribution des deniers.

Tout créancier qui envisage de participer à la distribution du prix doit présenter dans un délai de 30 jours à partir de la publication de cet avis au JORT une demande de collocation et tous les documents justifiant sa créance par l'intermédiaire de l'office d'un avocat auprès du greffe du Tribunal à défaut de forclusion.

Cet avis est rédigé en application des articles 466 et suivants du CPCC.

2019T00462VEPA2

Cession à des tiers

Société «KAVIRA» - SARL

Rue 01 janvier 1955 Kalaa Kebira 4060 Sousse

RC : B1148381997

MF : 0010499 Y

N° CNSS : 44950-39

En vertu de la décision du tribunal de première instance de Sousse 2 pour la cession de la Société à des tiers et accomplir les formalité de publicités, les actifs à vendre de la société KAVIRA sont composés du terrain, des constructions, des aménagement et du matériels et équipements de confection.

- Mise à prix : 4.882.970,000 DT

- Dernier délai de remise des offres vendredi 3 mai 2019.

- Le cahier des charges est disponible chez le contrôleur d'exécution Mr. Naoufel Bouzgarrou dont l'adresse est 11 avenue Tahar Sfar 4000 Sousse Tèl : 73.221.539.

2019S00429VEPA2

Avis aux créanciers

Par ordonnance du juge chargé de la distribution auprès du tribunal de première instance de Tunis dans l'affaire n°1095, il sera procédé à la distribution de la somme de (43.500.000 D) déposée à la caisse des dépôts le 18/10/2013 quittance n°008920 suite à la demande de l'AMEN BANQUE représentée par son avocate Maghroum Mouna contre Mouldi Haffi, en conséquence tout créancier désirant participer à la distribution, doit présenter sous peine de forclusion dans un délai de 30 jours à partir de la publication de cet avis, les titres de la créance par l'intermédiaire d'un avocat au greffe du tribunal. Cet avis est rédigé conformément aux articles 466 et 468 du CPCC.

2019401294VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire au titre de l'exercice 2018

Société LAIT & DERIVES

Groupe SFBT

Société anonyme

Au capital de 69.850.000 dinars

Siège social : Avenue de la physique - Z.I Ben Arous 2013 (chez S.G.BI.A)

Matricule Fiscal : 0881172/W/A/M/000

RC : B2429232004

Affiliation CNSS : 211628-71

Les actionnaires de la Société Lait&Dérivés «SLD» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 28 mars 2019 à

10 H au siège social du groupe SFBT, sis au 5, boulevard de la Terre, centre urbain nord -1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2018.

2. Lecture du rapport général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

3. Approbation, s'il y'a lieu, des états financiers arrêtés au 31/12/2018.

4. Approbation, s'il y'a lieu, des opérations et conventions entrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

5. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2018.

6. Affectation du résultat 2018.

7. Renouvellement du mandat d'un Co-commissaire aux comptes.

8. Approbation de la cooptation d'un administrateur.

9. Pouvoir à donner.

2019R00780SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TUNISIE VALEURS

Intermédiaire en bourse

Siège social : Immeuble INTEGRA centre urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

MF : 0341443W/A/M/000

Messieurs les actionnaires de TUNISIE VALEURS, sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 29 mars 2019 à 10 Heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises «IACE», Avenue principale, rue du Lac Turkana, 1053 les berges du lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018 ;

2- Examen et lecture des rapports des Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2018 ;

3- Quitus aux administrateurs;

4- Affectation des résultats de l'exercice clos au 31/12/2018 ;

5- Fixation du montant des Jetons de Présence;

6- Renouvellement du mandat des administrateurs (2019/2021) ;

7- Election de l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires (2019/2021) ;

8- Renouvellement du mandat du cabinet FINOR pour la mission de Co-Commissariat aux Comptes de Tunisie Valeurs SA et Groupe (2019/2021).

2019R00786SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

ROYAL DRINKS SA

Société anonyme

Au capital de 21250 000 dinars

Siège social : résidence Zarrad, 1er étage, Bloc B, Lotissement les Jardins du Lac - Lac II -1053 Tunis

R.C : B24225932010

M.F : 1181267 P/A/M/000

Messieurs les actionnaires de La Société ROYAL DRINKS SA, sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mercredi 3 avril 2019 à 10 heures au siège social de la société ATD SICAR sis, Rue Lac Léman, Résidence Regency- bloc A- 2ème étage les Berges du Lac, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Séparation des fonctions du Président du Conseil et du Directeur Général;

- Scission de la société Royal Drinks ;

- Modifications corrélatives des statuts;

- Pouvoirs pour formalité.

2019401278SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ATTIJARI GESTION

Société de gestion

Agrément CMF n°23-2007 du 20/11/2007

Matricule Fiscal : 1064432E/A/M/000

Registre de commerce : B2463052008

Siège social : Immeuble Fekih, Rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Les actionnaires d'«ATTIJARI GESTION», sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 02 avril 2019 à 15H au siège social d'«Attijari Bank», sis au 24, rue Hédi Karray Centre Urbain Nord - 1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et du délai de convocation de l'Assemblée Générale

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2018.

- Lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes sur l'exercice 2018,

- Quitus aux administrateurs,

- Affectation des résultats.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société «Attijari Gestion» sis à l'immeuble FEKIH- Rue des lacs de Mazurie- 1053- Les Berges du Lac - Tunis.

2019401284SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Arab International Lease

Société anonyme

Au capital de 25.000.000 DT

Siège social : 11, rue Hédi Nouira 1001 Tunis

R.C : B1118201996

MF : 578857 A/A/M/000

Les actionnaires de l'Arab International Lease sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 10 avril 2019 à 14 heures au siège social de la BTK- 10 bis avenue Mohamed V- 1001 Tunis, à l'effet de délibérer l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice 2018

2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2018

3. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2018

4. Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du code des Sociétés Commerciales mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

5. Ratification de la cooptation d'un administrateur

6. Quitus aux administrateurs

7. Affectation des résultats de l'exercice 2018

8. Fixation des jetons de présence

9. Autorisation d'émission d'un emprunt obligataire

10. Délégation de pouvoir pour accomplissement des formalités légales de publicité.

2019401285SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société AMEN SANTE S.A.

Société anonyme

Au capital de 62.156.250 dinars

Siège social : Immeuble Emeraude Center, les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis

RC : B24188932009

MF : 1126056/T/A/M/000

CNSS : 311274-01

Messieurs les Actionnaires de la Société AMEN SANTE S.A. sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 5 avril 2019 à 09H au siège social de la société AMEN SANTE sis à l'immeuble Emeraude Center, Les jardins du Lac, Les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018 ;

- Lecture du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2018 ;

- Approbation des états financiers individuels et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018 et lecture des rapports des Co-commissaires aux comptes y afférents ;

- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales;

- Quitus aux administrateurs ;

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2018 ;

- Désignation de nouveaux administrateurs et renouvellement des mandats

- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes

- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2019

- Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2019,

- Information de l'assemblée générale ordinaire des déclarations d'administrateurs

- Pouvoirs en vue des formalités.

2019401287SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Société AMEN SANTE S.A.

Société anonyme

Au capital de 62.156.250 dinars

Siège social : Immeuble Emeraude Center, les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis

RC : B24188932009

MF : 1126056/T/A/M/000

CNSS : 311274-01

Messieurs les Actionnaires de la Société AMEN SANTE S.A. sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le vendre 5 avril 2019 à 11h au siège social de la société sis à Immeuble Emeraude Center, les Jardins du Lac, Les Berges du Lac, 1053, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Augmentation du capital social de la société,

2- La modification de l'article 6 des statuts relatifs au capital social,

3- Délégation au Conseil d'Administration des pouvoirs de la réalisation de l'augmentation du capital et modifications corrélatives des statuts,

4- Délégation de pouvoirs au Directeur Général afin d'effectuer la déclaration de souscription et de versement,

5- Pouvoirs.

2019401288SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire exercice 2018

Société l'Etoile du Nord

S.A.R.L au capital de 11.200 DT

Matricule fiscal : 7383 L/M

Rue Hédi Chaker - 9000- Béja

Messieurs les associés de la société l'Etoile du Nord à Béja sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire, le 29 mars 2019 à 14h, au siège de la société à Béja pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport des gérants concernant l'exercice 2018 et son approbation s'il y a lieu.

2. Prendre connaissance du bilan de l'exercice 2018 et ses états financiers.

3. S'y rattachement et leur approbation s'il y a lieu.

4. Affectation des bénéfices.

5. Quitus des gérants sur leurs gestions 31/12/2018.

6. Questions diverses.

2019J00036SRLB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle de base de Services Agricoles

ENNOUHOUDH Maamoura

Le conseil d'administration convoque tous les adhérents de la Société à l'assemblée générale ordinaire le 5/4/2019 à 16 h30 mn au siège de la société à Maamoura (centre de collecte de lait) à l'effets de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport sur la gestion 2018

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes 2018

- Quitus aux membres du conseil d'administration

- Election des membres du conseil d'administration

- Questions diverses.

NB : Les rapports seront tenus à la disposition des adhérents au siège de Ia société 8 jours avant la date de l'assemblée.

2019N00301SODB3

DIVERS

Avis au public

Cession de matériels la Société «SNCA»

MF : P/A/M 000020180

RC : 186911998B

En vertu de la décision judiciaire rendue par Md le juge commissaire le 8/3/2019 dans l'affaire n°5392 relative à la société «SNCA», le syndic Mr Hatem Nasri lance un appel d'offre pour la vente du matériels de la dite société.

Toute personne intéressée par le présent appel d'offres est invitée à retirer le cahier des charges auprès du bureau du syndic sis à la rue Ibn Jazar immeuble Avicenne 3ème étage, bureau n°302 Sousse contre le paiement de la somme de cent dinars (100 dinars).

Le prix d'ouverture est de 166.800,000 dt avec l'obligation d'une avance de 10%.

Les offres doivent parvenir à l'adresse sus-indiquée sous pli fermé avec mention «à ne pas ouvrir» au nom de Mr le syndic directement au bureau au plus tard le 21 mars 2019 à 13 heures.

Pour plus de renseignent, contacter le numéro suivant : 73 214 511.

2019R00774DIVD2

Union Tunisienne de Taxis Individuels

L'union tunisienne des taxis individuelle sait que, selon le procès-verbal d'une séance tenue le 20 mars 2018 et enregistrée auprès de la station de Tunis sous le numéro 19700299 le 21 février 2019 :

- Mr Tawfiq Gasmi, sous secrétaire général chargé des finances, à place Lotfi Khammassi après sa démission.

- M Moncef Ismail, secrétaire général adjoint chargé des Affaires juridiques

2019R00776DIVD2

Avis d'enquête

(En application du décret du 30 Mai 1922)

Ministère l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises

Dans le cadre de la réalisation des projets de développement, la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz projette de réaliser une ligne électrique haute tension (225 kV), d'une longueur d'environ 5 km reliant la ligne existante Bouchemma - Tataouine sur le poste électrique de Ghannouch.

Le dossier technique relatif à ce projet, comprenant la liste des propriétés privées concernées par le passage de cette ligne, sera mis à la disposition du public, au siège du gouvernorat de Gabes, à partir de la parution du présent avis d'enquête et jusqu'à l'expiration d'un délai de trois (03) jours à compter de son insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce dossier et déposer leurs observations ou réclamations éventuelles au gouvernorat concerné.

2019R00787DIVD2

Avis d'enquête

(Conformément au décret n°84-793 du 6 juillet 1984)

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Direction générale de l'électricité

Et des énergies renouvelables

Dans cadre du développement de l'infrastructure gazière, la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz projette de réaliser un pipeline de transport de gaz afin d'assurer l'approvisionnement en gaz naturel à la ville de Tataouine, d'une longueur d'environ 62 km reliant le poste de sectionnement du gazoduc «Gabès - Zarzis - Djerba» à Ghrabet au poste de détente à installer à la ville de Tataouine en passant par l'unité de traitement du gaz à Tataouine qui sera réalisé par l'Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières.

Le dossier technique relatif à ce projet, comportant la liste des propriétés privées concernées par le passage de ce pipeline, est mis à la disposition du public, au siège des gouvernorats de Médenine et Tataouine, à partir de la parution du présent avis d'enquête et jusqu'à l'expiration d'un délai de 15 jours à compter de son insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les intéressés peuvent prendre connaissance de ce dossier et déposer leurs observations ou réclamations éventuelles aux sièges desdits gouvernorats, ou les adresser directement au ministère de l'industrie et des petites et moyennes entreprises (direction générale de l'électricité et des énergies renouvelables).

2019R00788DIVD2